

LE COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Président : Monsieur Stéphane DEWAILLY
Vice-président du tribunal administratif de Melun

Vice-président : Monsieur Bernard CANDIARD
Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes

1. Quel est son ressort territorial ?

Ville de Paris, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Adresse postale :

CCIRA de Paris
Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris
Direction des affaires juridiques
5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15

Contact :

Corinne LEBRE
Secrétariat du CCIRA de Paris
Tél. : 01 82 52 42 72 / Fax : 01 82 52 42 95
Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

Information aux requérants et aux défendeurs : pour toute question se rapportant aux modalités de transmission de la saisine ou des éléments produits au cours de l'instruction (nombre d'exemplaires papier/dématérialisé, canal de transmission), nous vous invitons à prendre l'attache du secrétariat du comité local, pour vous assurer des modalités en place. **S'agissant du CCIRA de Paris, il convient de noter que tout envoi papier (en 3 exemplaires) se double d'un envoi en format dématérialisé par courriel ou lien de téléchargement par la plateforme France transfert.**

N.B. : le n° SIRET du CCIRA de Paris est celui de la structure qui l'héberge, à savoir la Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris, dont le n° SIRET est le 177 500 006 00024.